



HAL
open science

De quoi la vacance à la tête de l'ART est-elle le signe ?

Yves Crozet

► **To cite this version:**

Yves Crozet. De quoi la vacance à la tête de l'ART est-elle le signe ?. Transports, Infrastructures & Mobilité, 2023, 538, pp. Page 5. halshs-04130069

HAL Id: halshs-04130069

<https://shs.hal.science/halshs-04130069>

Submitted on 16 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



DE QUOI LA VACANCE À LA TÊTE DE L'ART EST-ELLE LE SIGNE ?

YVES CROZET

professeur émérite à Sciences Po Lyon
Laboratoire aménagement économie transports
yves.crozet1@wanadoo.fr

Depuis le mois d'août 2022, la présidence de l'Autorité de régulation des transports (ART) est vacante. Pour quelles raisons est-il si difficile de trouver un successeur à Pierre Cardo et Bernard Roman ?

En 2009, lors de la création de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires), le choix a été fait de confier sa présidence non pas à un technocrate, mais à un politique. Le nom de Bernard Bosson, maire d'Annecy et ancien ministre des Transports, avait été évoqué, mais il déclina la proposition. Pierre Cardo, député des Yvelines de 1993 à 2009, fut donc désigné en 2010. Jusqu'en 2016, il fut le premier président de l'Arafer. Bernard Roman, député du Nord de 1997 à 2016, lui succéda immédiatement pour six autres années. On notera que ces deux personnalités n'étaient pas au départ des spécialistes des transports, mais c'est peu dire qu'elles ont fait de l'Arafer, devenue ART en 2019, un acteur incontournable du milieu des transports. On ne peut donc que s'interroger sur la vacance actuelle. Manque de candidats ou manque de volonté... politique ?

LA PROFONDEUR DU BANC DE TOUCHE ?

Osons un recours au jargon sportif. Lors de la dernière coupe du monde de football, les aficionados déploraient l'absence de remplaçants de haut niveau sur le banc de touche de l'équipe de France. En va-t-il de même pour l'ART ? Évidemment, non, si l'on songe à tous les anciens parlementaires dont la compétence est reconnue : Dominique Bussereau, Philippe Duron, Anne-Marie Idrac, Louis Nègre, Gilles Savary (ordre alphabétique) et d'autres. Mais ils ont en commun le défaut d'être septuagénaires. D'autres prétendants plus jeunes existent, que l'on évitera de citer, mais qui pourraient ne pas convenir du fait même de leur connaissance du secteur et du rôle qu'ils y ont joué. Il serait en effet gênant que la personne élue soit conduite à se déporter sur des sujets majeurs. En outre, l'extension du champ de l'ART aux autoroutes et aux aéroports accroît le nombre de mécontents potentiels à toute nomination.

Le choix n'est donc pas simple et c'est une première raison de la vacance actuelle, surtout si l'on cherche quelqu'un déjà impliqué dans le domaine des transports. Or, comme nous l'avons vu, il est possible de faire différemment. Une autre question se pose alors, quelle est l'attractivité d'un tel poste pour un ancien parlementaire, ou ministre, n'ayant pas d'antériorité dans le champ des transports ?

RÉGULATEUR : UN OBJET INSTITUTIONNEL NON IDENTIFIÉ

« Vous avez juridiquement tort, car vous êtes politiquement minoritaire ! » On se souvient de la formule utilisée en 1981, lors des nationalisations, par un député socialiste s'adressant à l'opposition. Cette idée de toute-puissance du politique

reste profondément ancrée dans la culture française et sa vision verticale du pouvoir. Dans cette vision jupitérienne, le seul contre-pouvoir légitime est la rue, au risque d'ouvrir la porte à l'ochlocratie, ce que les Américains appellent *mob rule*. Pour échapper à cette confrontation binaire, le monde anglo-saxon recourt à des autorités indépendantes, judiciaires ou sectorielles.

“ L'idée même que les mécanismes de marché puissent contribuer à l'intérêt général demeure suspecte dans notre pays. ”

Sous l'impulsion de l'Union européenne et des politiques de dérégulation, ces autorités indépendantes se sont développées en France dans de nombreux domaines (marchés financiers, énergie, télécommunications, jeux, transports, etc.), sans oublier l'Autorité de la concurrence, transsectorielle. Mais leur légitimité symbolique est limitée par le fait qu'elles sont censées réguler la concurrence. Or l'idée même que les mécanismes de marché puissent contribuer à l'intérêt général demeure suspecte dans notre pays. Une autorité indépendante composée de membres non élus reste en France un objet institutionnel non identifié, voire équivoque.

Les décisions de ces autorités sont relayées par la presse, mais leur travail de fond est souvent méconnu. Ainsi les publications de l'ART sont peu médiatisées malgré leur qualité. Leur récent travail sur les sociétés concessionnaires d'autoroutes a eu moins de succès qu'un article approximatif du *Canard enchaîné*. Ses recommandations étaient moins propres à enflammer les estrades que l'idée passe-partout de nationalisation. En outre, les décisions de l'ART n'ont pas toujours été dans le sens attendu par le pouvoir en place ou le monopole public. On se souvient de ses critiques sur le manque de moyens du contrat de performance signé entre l'État et SNCF Réseau ou des décisions sur le montant des redevances aéroportuaires d'ADP.

Avec cette culture jacobine faisant de l'État le seul promoteur de l'intérêt général, il n'est pas surprenant que Jupiter lui-même se défie de ces autorités et cherche à y placer des technocrates ou d'ex-ministres servant de relais comme on l'a vu dans le cas de la Commission de régulation de l'énergie. Une telle pratique affaiblit ces autorités et réduit leur attractivité pour des personnalités indépendantes. La récente candidature avortée de l'ancien DGITM à la présidence de l'ART l'illustre et rend de fait plus compliquée la recherche d'une candidature de qualité. Il y a pourtant urgence à pourvoir le poste ! ■